

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020

**OBJET :** Clôture de l'opération sous mandat 274 - "Centre de secours de Gardanne" pour le compte du SDIS, suite à la dissolution - confusion de la société "Treize Développement".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour la construction du Centre de secours à Gardanne pour le compte du SDIS 13 (opération n°274 - société « TREIZE DEVELOPPEMENT ») :

- de constater le quitus de l'opération délivré par le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône par délibération du 28 janvier 2020,
- d'approuver le bilan de clôture comptable de l'opération de construction d'un centre de secours à Gardanne pour le compte du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône,
- de constater que le solde de l'opération s'établit à 1 euro et d'autoriser l'abandon de créance de pareille somme à compter de ce jour, ainsi que d'autoriser la constatation de l'ensemble des écritures comptables relatives à cette opération,
- de constater la renonciation, par le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, aux pénalités de retard auxquelles il aurait éventuellement pu prétendre,
- de renoncer, à titre de réciprocité, aux pénalités auxquelles la collectivité aurait éventuellement pu prétendre au regard du retard et des difficultés de clôture rencontrés par chacune des parties,

- de constater la clôture comptable, budgétaire, financière, administrative et juridique de l'opération de construction.

À l'unanimité

Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**